



La Police de Lausanne crée une unité spécialisée pour les victimes de violences. Elle aura pour mission de les soutenir dans leurs démarches et de mieux accueillir leurs plaintes

En 2021, le Corps de police de Lausanne a pour objectif d'adopter une stratégie globale destinée à lutter contre les différentes formes de violences pouvant survenir tant dans l'espace public que dans des lieux privés. Dans ce cadre, une unité composée de 10 policier·ère·s spécialement formé·e·s à la prise en charge des victimes, à leur soutien et à leur accompagnement est créée.

La Police de Lausanne apporte régulièrement son soutien à des victimes de violences, que ce soit lors d'une intervention ou à la suite du dépôt d'une plainte. Les agressions ont lieu tant à domicile que dans les espaces publics. Elles couvrent plusieurs infractions pénales et relèvent de différents types de discriminations fondées sur le genre (féminicide), l'orientation sexuelle ou l'appartenance raciale, ethnique ou religieuse.

Afin d'améliorer la prise en charge des victimes, le Corps de Police de Lausanne met en place une nouvelle organisation, basée sur la création d'une unité spécialisée dont les membres seront spécialement formés pour mieux répondre aux victimes, les conseiller et les accompagner. Il s'agit de 6 femmes policières et de 4 policiers, issus à la fois de police-secours, de la police de proximité et de la police judiciaire.

La formation de base permet déjà aux policières et policiers de désamorcer une éventuelle escalade de la violence afin de protéger les victimes et de déferer les auteurs conformément à la procédure. Cette approche nécessaire doit toutefois être élargie. Il s'agira par exemple de permettre aux victimes de s'adresser selon leurs préférences à une policière ou à un policier. Un lieu d'accueil neutre, situé hors d'un poste de police, devra aussi offrir aux victimes la possibilité d'être entendues en toute discrétion. D'autres développements seront étudiés, notamment l'utilisation d'une check-list d'évaluation des risques sur les modèles espagnols ou français.

L'attention aux victimes nécessite des compétences particulières lors de l'accueil, et dans la façon de recueillir les déclarations en vue de l'enquête. Il faut également pouvoir les orienter vers des organisations et structures pouvant leur apporter aide et conseils. Il est essentiel dès cette phase initiale que la police prenne les bonnes décisions et agisse en réseau avec le Ministère public, les centres d'aide aux victimes et les autres partenaires.

Pour accompagner ces nouvelles mesures, un travail de sensibilisation sera effectué auprès de l'entier du personnel policier du Corps, et plus particulièrement des cadres, afin que chacune et chacun ait pleinement conscience de l'importance des actions menées dans ces domaines. Une féminisation supplémentaire du recrutement sera également mise en œuvre.

En étroite coordination avec les autres autorités policières, des statistiques spécifiques seront aussi étudiées.

Ces mesures permettront à la Police de Lausanne d'offrir un meilleur soutien aux personnes ayant subi des actes de violence. Dans un même temps, une activité soutenue continuera d'être menée afin d'interpeller les agresseurs et les déférer à la justice.

Lausanne, le 8 février 2021

Le Corps de police

Renseignements médias

- Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, directeur de la sécurité et de l'économie, 079/ 964 27 39
- Colonel Olivier Botteron, commandant, police municipale de Lausanne, 021/ 315 33 55